

Des voix: Bravo!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je me réjouis de pouvoir réitérer que nous avons pressé instamment le gouvernement polonais, nous avons même exigé qu'il lève la loi martiale actuellement en vigueur dans ce pays, qu'il libère les prisonniers et reprenne le dialogue politique dans ce grand pays.

Pour la gouverne de la Chambre, je dirai que la déclaration publiée aujourd'hui par le général Jaruzelski à ce sujet est plutôt décevante. Elle fixe une date pour la suppression de certains éléments de la loi martiale, mais est loin d'aller aussi loin que nous le souhaitions.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES LIGNES DIRECTRICES À SUIVRE LORSQU'IL S'AGIRA DE PAYER OU NON LES ACCUSÉS POUR LEUR TÉMOIGNAGE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question, que je pose au premier ministre, a trait au paiement de \$100,000 à la famille de Clifford Olson. Le premier ministre a déclaré au cours d'une interview diffusée le 23 janvier au réseau d'État anglais qu'il ne voyait rien d'illégal ou d'immoral à ce que la police paie les accusés pour obtenir des informations. Étant donné que la Gendarmerie relève de l'autorité fédérale, le premier ministre aurait-il l'obligance de dire à la Chambre comment l'on décidera à l'avenir s'il faut payer ou non les accusés pour leur témoignage? Prépare-t-on des lignes directrices à l'intention de la GRC et si oui, quelles sont-elles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, dans sa réponse à la dernière question, le solliciteur général a dit quelles sont et quelles seront ces lignes directrices. J'espère que le député va se donner la peine de lire le hansard au lieu de répéter les mêmes questions.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ASSUMERA LA RESPONSABILITÉ DE LA POLICE FÉDÉRALE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, le solliciteur général n'a pas répondu à ma question. Il a simplement essayé de se soustraire à ses responsabilités en les repassant au procureur général de telle ou telle province. Une chose demeure, la GRC est une police fédérale. Je voudrais savoir si le premier ministre estime qu'il est opportun que la GRC se mette à payer de l'argent lorsque dix jeunes gens sont portés disparus. Faut-il que cinq adolescents ou un adolescent

Questions orales

disparaissent ou attend-on pour intervenir d'avoir longuement enquêté et que le public demande à cor et à cri qu'on verse de l'argent? La police fédérale se fondera-t-elle désormais sur ces critères avant de verser de l'argent? Quand aurons-nous des lignes directrices à cet égard et quand le premier ministre assumera-t-il la responsabilité de la police fédérale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, non seulement le solliciteur général a-t-il exposé en détail ces lignes directrices, mais il a pris les devants sur la dernière partie de la question concernant notre responsabilité à l'égard de la police fédérale. Lorsqu'elle agit dans la juridiction d'une province, pour administrer la justice et faire appliquer les dispositions du Code criminel ainsi que le prévoit ce texte de loi, la police relève de la province; et même si tout se passe légalement, comme cela semble avoir été le cas, on peut se demander si c'est une bonne politique et si c'est moral ou non de verser de l'argent dans des cas semblables, j'estime qu'il est bon de laisser à la police le soin d'en juger, pourvu que des lignes directrices générales aient été arrêtées, comme le solliciteur général vient juste de le préciser.

● (1510)

Mme le Président: Je vais permettre une question du député d'Edmonton-Nord.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POLOGNE—LA DÉCLARATION DU GÉNÉRAL JARUZELSKI

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de nous dire qu'il ne se réjouissait pas de ce que le général Jaruzelski a dit aujourd'hui dans son discours, aurait-il l'obligance de nous dire comment il entend y réagir?

Des voix: Bravo!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous examinons très attentivement le problème.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Je rappelle à la Chambre que par rapport à sa population, le Canada a fourni à la Pologne plus de vivres, accordé à la Pologne davantage de prêts et accueilli davantage de réfugiés polonais que n'importe quel autre pays.